

Recours à un prestataire : modes d'emploi 28/06/2018

La France Agricole employeur

ACTUALITES EMBAUCHER RELATIONS SALAIRES VIE D'ENTREPRISE SANTE SECURITE

La prestation de service consiste à déléguer tout ou partie des travaux d'une exploitation à une entreprise spécialisée. Les obligations diffèrent selon que le prestataire est établi en France ou à l'étranger.

Le prestataire de service est un professionnel indépendant, qui signe avec l'exploitant un contrat de prestation de service « à la carte ». Il apporte un savoir-faire, des équipements et du personnel. Sa prestation implique un prix forfaitaire indépendant du temps de travail. Ce service est donc financé plus cher qu'un recours direct à de la main d'œuvre salariée. Dès lors, **un tarif horaire généralement bas doit éveiller les soupçons.**

Dans tous les cas, le prestataire doit être affilié à la MSA avec une activité « agricole » ou à l'Urssaf sous une activité commerciale agricole. Il doit aussi déclarer à l'exploitant les services de

VOS RENDEZ-VOUS EMPLOI

Forum #Agriculture, Laissez-vous !
Organisé par le Service Public Régional de l'Information, les Services Agricoles, le Point Accueil Installation et la Chambre d'Agriculture

Point d'écoute - Rencontre Médière -
Jeu numérique dans le secteur agricole
Organisé par la Faculté des métiers et la MSA

Forum artisanale
Organisé par le Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Actus Agricoles

Un article paru sur le site **La France Agricole Employeur**, réalisé avec le concours de Muriel GIOT, juriste en droit du travail chez Groupe BSF, membre d'AGIRAGRI.

[LIRE L'ARTICLE ICI](#)

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/recours-a-un-prestataire-modes-emploi/>